



École élémentaire Commandant Arnaud
4 place cdt Arnaud 69004 Lyon
tél : 04.78.29.64.34 fax :0478293611

Mail : ecolep.cdtarnaud@numericable.fr

Blog école : <http://www.i-canut.com/assos-117.html>

2e conseil d'école 31 mars 2015

Compte rendu du 2e conseil d'école

Mardi 31 mars 2015, de 18h00 - 20h00

Présents à la réunion :

Représentants des parents d'élèves : Mmes Linda Benaïcha, Danielle Charotte-Tricaud, Anne Chaumard, Wabiba Cherifi, Salima Chettouh, Charlotte Gireau, Mélanie Huguel, , Fanette Lepine, Fabienne Marien, Julie Michelon, Stéphanie Thiebaut, et M. Jean-François Noyel.

IEN : Mme Ritter Françoise

DDEN : M. Jean-Louis Cambriels

Mairie du 4e arrondissement de Lyon : Mr David Kimefeld,

Adjointe VDL : Mme Sylvie Palomino,

Responsable de secteur VDL : Christophe Fague

Directeur de l'ALAE : M. Kevin Cognat

Représentant du centre médico-social scolaire : absent

Equipe enseignante : Mmes Marie Alfocea, Florence André, Hélène Complido, Laure Defilhes, Camille Gantillon, Laurence Gaudiau, Sylvie Kneuss, Agnès Roux, Françoise Souillard, et Mrs Fabien Manoa et Julien Tonossi.

Directeur, sous-régisseur, référent périscolaire et enseignant : M. Gil Coutelle

Absentes excusées : Nathalie Jouannic (fcpe), Anaïs Cornu,

1-Accueil :

Le conseil d'école a eu lieu de 18h00 à 21h00, le mardi 31 mars 2015

Secrétaire de séance : Mme Kneuss Sylvie

Mme Anne Brugnera a bien reçu l'invitation du directeur pour le conseil d'école et l'en remercie. Elle ne pourra être présente et prie de l'excuser.

M. Kevin Cognat, directeur provisoire de l'ALAE participe pour la 1ère fois au conseil d'école.

2-Compétence du conseil d'école

Avec la loi d'orientation et de refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, les compétences du conseil du conseil d'école ont été modifiées.

Le directeur d'école préside le conseil d'école qui réunit les représentants de la communauté éducative et donne son avis sur les principales questions de vie scolaire.

Le conseil d'école est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles.

Le conseil d'école peut désormais être amené à **se prononcer sur les principales questions de vie scolaire** (article L. 411-1 du code de l'éducation). Il **donne son avis non seulement sur les actions pédagogiques mais aussi éducatives** qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école : vote le règlement intérieur de l'école, donne un avis sur l'utilisation des moyens alloués à l'école; les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés; statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école; les activités périscolaires; la restauration scolaire; l'hygiène scolaire; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire; sur les actions menées contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de **harcèlement**. La lutte contre toutes les formes de **harcèlement** sera une priorité pour chaque établissement d'enseignement scolaire. Elle fera l'objet d'un programme d'actions élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative, adopté par le conseil d'école pour le premier degré.

Avant, le conseil d'école était informé des actions pédagogiques qui, maintenant, font l'objet de discus-

sions. Les parents d'élèves ont une place importante en terme de partenariat.

3-Projets

Questions fcpe :

-*Quel est le projet d'école ?*

-*Y a-t-il un projet d'éducation artistique et culturel d'envisagé pour la rentrée prochaine ?*

Y a-t-il des projets artistiques et culturels de prévus les classes ?

-*En lien avec les nouvelles technologies, la réussite éducative et comme outil pédagogique favorisant les apprentissages des élèves.... : Est-ce que l'école a monté/ou pense monter un projet TBI / TNI (tableau blanc interactif)*

3.1-Projet d'école

Axe 1 : Maîtrise de la langue

-Lire et écrire pour développer les habiletés en orthographe grammaire vocabulaire

-Programmer des projets d'écriture et de lecture au sein de chaque cycle en observant une progressivité des apprentissages,

-Diversifier les pratiques de classe pour développer les automatismes,

-Développer des outils pour les élèves pour construire une cohérence dans le parcours scolaire

Axe 2 : Citoyenneté

-Mettre en place les règles de vie en classe et dans l'école et se doter d'un outil commun afin d'harmoniser les exigences de l'équipe enseignante : règlement intérieur des élèves

-Favoriser l'intégration de tous les élèves,

-Mener des débats pour favoriser les prises de conscience sur l'égalité des sexes

-Entretenir une communication de qualité entre l'école et la famille

Axe 3 : Outils pédagogiques

-Mettre en œuvre le livret de compétences pour permettre la validation progressive du socle commun

-Élaborer des outils communs par niveau afin d'assurer la cohérence des dispositifs d'évaluation : Edumoov

-Exploiter ces évaluations pour mieux repérer les élèves en difficulté et cibler l'aide à leur apporter.

-Entretenir une communication de qualité entre l'école et la famille

3.2-Les projets annuels

-« **Il fait bon vivre à l'école Cdt Arnaud** », poursuite de l'action école 2013-2014

-financement VDL : 500 € (1,79 € par élève).

Trois directions :

-jardinage et mur peint : Dans le cadre de l'axe 2 du projet d'école, cette action a pour but d'embellir et d'aménager les cours de récréation afin d'améliorer le cadre de vie des élèves et de prévenir la violence scolaire et les incivilités.

-Quatuor Debussy : Visite dans les classes de CP/CE1 pour présentation de leur instrument

Accord avec la mairie, prêt d'un local de la mairie, en contre partie d'un accompagnement dans quelques projets. (mais toutefois peu disponible du fait de leur notoriété).

-jeux de cours : Chaque année, l'école achète, grâce aux bénéfices de la fête d'école, des jeux pour les récréations.

-Projet EIP : Si l'inspection académique le valide, l'école Commandant Arnaud pourrait accueillir des enfants der manière dérogatoire. C'est un projet est bénéfique pour tous les élèves car il met en œuvre une pédagogie différenciée.

-**Action musique au cycle 2** : (Sylvie) « Carnet de voyage aux Amériques ». :

-Financement VDL : 180 heures d'intervention d'un professeur de musique du C.R. du Rhône

-**Action musique au cycle 3** : « **Création de chansons et polyrythmie** », pas de financement.

-**Action BCD** : financement État et VDL, service citoyen (AFEV) un intervenant dans le cadre du temps scolaire (9h) : chaque enseignant définit avec l'ADL (Ambassadrice du Livre), Audrey Lagrange, le travail mis en place.

-**Le projet TBI 2014-2015** rédigé par l'équipe enseignante, pour la seconde année, n'a pas été retenu.

La VDL, en septembre 2016, finira d'équiper toutes les écoles. Une formation sera donnée à tous les enseignants par l'Education Nationale.

-**Livret scolaire numérique** : « Edumoov », abonnement pris sur les crédits libres : 89,10 €

Mise en œuvre progressive d'un livret numérique dans toutes les classes, depuis décembre 2014.

Chaque compétence est évaluée avec les mentions indiquées par les lettres : **A : acquise et maîtrisée**, **B : acquise** (quelques erreurs), **C : en cours d'acquisition**, **D : non acquise**.

Le livret papier n'est pas mis en ligne pour les parents. Pour les familles, il ne s'agit pas que d'une finalité. Pour les enseignants, cela permet d'harmoniser les pratiques, de pointer les progrès des élèves au fur et à mesure.

-Subvention « **Crédits libres** » : 1283,40 € (4,60 € par élève)

(timbres, Edumooov (bulletin scolaire), blog, cartouches d'imprimante, outils, piles, ampoules, dépannages divers)

-Subvention « **Initiative conseils d'écoles** » : 1953 € (7 € par élève). Cette subvention permet de financer les sorties scolaires et l'achat de documents pédagogiques d'accompagnement.

-**Crédits photocopieur** : 725,40 €

-**Assurance contrat établissement** : 367,34 €

-**Enveloppe crédits année 2015** : 9816,50 € (livres de classes, livres BCD, fournitures de classe non périssables, papier, cartouches imprimantes)

-**Financement de deux classes de découverte** : 7400 € (134,55 € par élève)

Total des subventions, crédits et assurance : 14564,14 € (52,20 € par élève)

Total des subventions avec les classes de découverte : 21964,14 € . (78,72 € par élève)

3.3-Projets pour 2015-2016

-**TBI** : L'école, proposera sûrement, pour la 3e année, un projet « TBI » à la VDL.

-**Projet E²HPi** : projet pédagogique pour une école d'accueil pour élèves à « haut potentiel intellectuel »

Il existe dans les écoles une situation paradoxale. Des élèves présentant des capacités intellectuelles remarquables ne réussissent pas dans les apprentissages scolaires. Certains d'entre eux rencontrent même d'importantes difficultés d'apprentissage. Ces difficultés peuvent conduire au redoublement et à un désinvestissement scolaire. Ces difficultés sont souvent accompagnées de désarroi psychologique et/ou de troubles des apprentissages, de troubles de la conduite ou du comportement. Leur désarroi peut aboutir à la déscolarisation. 50 à 60 % sont en difficultés scolaires et 30 % n'atteignent pas le lycée.

La décision de l'équipe enseignante de construire un projet d'école « E²HPi » **est bénéfique pour tous les élèves** puisque les adaptations pédagogiques œuvrent à :

-une pédagogie différenciée qui permet à chaque élève, quelle que soient ses aptitudes particulières et ses difficultés éventuelles, de multiplier les façons de se saisir du savoir,

-la construction de projets collectifs. Ceux-ci peuvent être interdisciplinaires.

-l'alternance de travail de groupe et de travail individualisé,

-une attitude bienveillante de l'enseignant, car, quel que soit l'élève, c'est l'élève qui décide d'apprendre.

-AVS

Le contrat de Mme Isabelle Gateau ne pouvait pas être renouvelé.

Mme Noémie Cancelli a été engagée sur le poste d'EVS. (1er avril 2015)

Les parents demandent que les AVS arrivent en début d'année.

L'IEN précise que les notifications ont lieu toute l'année.

-**Fête d'école** : jeudi 25 juin 2015, de 18h à 20h.

-Le directeur remercie Mme Mélanie Huguel qui participe, chaque année, activement à la préparation de la fête de l'école.

-**Carnaval** : mercredi 18 mars 2015

-Le bilan du carnaval est très positif pour l'équipe éducative et pour les parents d'élèves.

Le directeur remercie Mme Sylvie Kneuss qui a pris et recadré plus de 400 photos.

-**ventes de sapins de Noël** : encaissement = 1398 €, facture = 885,50 €, bénéfice = 512,50 €

L'équipe enseignante propose que les bénéfices à venir de la vente des photos du carnaval et de la vente de sapins soient affectés à l'achat de matériels scientifiques et artistiques.

Le conseil d'école prend en compte l'avis favorable des parents d'élèves.

-**Visites des élèves de grande section maternelle et visites des nouveaux élèves** : fin juin 2015

-**Les nouveaux élèves** sur le quartier sont invités individuellement à visiter l'école.

-**Réunion des nouveaux parents** : **Mardi 23 juin 2015 à 18h00, dans le préau de l'école**

-**Stage de printemps** : école Georges Lapierre

Pourquoi le stage a lieu à l'école Lapière alors qu'il y a davantage d'élèves de l'école Cdt Arnaud ?

Réponse de Mme Ritter, inspectrice de l'EN : Il n'y a pas d'enseignant de l'école Lapière alors qu'il y a une enseignante de l'école Cdt Arnaud, donc cela entraîne moins de changement pour les élèves de Lapière.

-Question de la fcpe :

- est-il possible de transmettre de l'information et de communiquer plus régulièrement /avec l'ensemble des parents d'élèves et les familles ?

-Est-il possible de recevoir régulièrement des informations sur la vie de l'école, ce qui s'y passe, ce qui s'y « vit » au quotidien, sur les projets en cours... ?

Réponse : Les conseils d'école, les réunions de parents en début d'année et en fin d'année, les rencontres régulières des enseignants ou du directeur avec les parents, la communication par mail, par téléphone ou par l'intermédiaire du cahier de liaison répondent aux besoins de communication.

-Question de la fcpe : *y a t il des comparatifs des résultats des évaluations d'élèves par établissements scolaires?*

Non. Il s'agit de faire progresser chaque élève en fonction de ses capacités, et de mesurer les progrès individuels. Les évaluations permettent que les enseignants ajustent leurs stratégies pédagogiques.

Dans cette école, les résultats sont bons.

-Question de la fcpe (Florence) : *- Est-il possible de recevoir des informations régulières, par exemple : sur ce que l'équipe éducative décide de dire aux enfants dans les classes en cas d'agression*

...autre exemple : sur ce qui est fait suite au problème de la garderie.... ? (voir 5-Périscolaire/préciser)

Mme Ritter comprend la demande d'information des représentants de parents d'élèves.

Les représentants de parents d'élèves font remarquer :

-que le mot d'information du carnaval n'a pas été distribué en même temps dans toutes les classes.

-qu'ils regrettent l'absence d'information, quant aux interventions des enseignants dans les classes, suite à un incident.

-qu'ils n'ont pas été informés du devenir des enfants le jour de l'éclipse.

-qu'ils ont l'impression d'aller « a la pêche aux infos »

Il y a une attente des enseignants d'une communication formelle de la part de l'IEN.

Questions de la fcpe (le climat scolaire) :

-Comment les enseignants « ressentent-ils » actuellement les enfants ? (nouveaux rythmes scolaires)

-Sont-ils plus ou moins fatigués, que les années précédentes ?

-Les retours et ressentis de l'équipe éducative suite à l'incident ? (Julien)

-Quel retour a été fait dans les classes par les enseignants aux enfants suite à l'incident ? (Laure)

-Comment perçoivent-ils le climat général de l'école ? (Julien)

-Quand un enfant est puni lors du temps scolaire: est-ce que l'enseignant note un message dans le cahier de liaison pour informer les parents ? (Hélène)

-Combien d'enfants ont quitté définitivement l'école suite aux problèmes du périscolaire? (Gil)

-Risque-t-on une nouvelle fermeture de classe ?

-Quel travail sur le périmètre scolaire est engagé ?

Le directeur indique les prévisions d'effectifs, tout en ajoutant que les prévisions sont toujours incertaines :

-Il est envisagé 290 à 296 élèves, à la rentrée prochaine, soit une moyenne de 27 élèves par classe.

-Le seuil d'ouverture est à 298 mais n'est pas automatique. La décision d'une ouverture relève du directeur académique du Rhône. Le seuil de fermeture est à 260.

La mairie précise qu'il n'y aura pas de modification du périmètre scolaire.

Il peut y avoir des demandes de dérogation.

En cas de risque de fermeture de classe, il n'y aura pas d'arrangement possible avec une autre école.

Les parents le déplorent.

En ce qui concerne l'incident du 26.02.2015, sur le temps de cantine :

Après les explications données aux parents d'élèves concernés par l'incident, après la clarification faite dans chaque classe, les enseignants ont constaté le retour à une ambiance sereine.

Du point de vue des enseignants, il n'y a pas eu d'impact, auprès des élèves, sur le climat général du temps scolaire.

Les représentants de parents d'élèves disent que les enfants en ont parlé à la maison. Ils regrettent le

manque d'information au départ et sont déconcertés. Une représentante de parents d'élèves se demande si les enseignants sont formés pour faire face à ce genre de situation.

Les parents ne savaient pas si les enseignants en avaient parlé dans leur classe. Ils sont conscients que les enfants enveniment et racontent de différentes façons. Les parents soulignent un problème mairie/école, car la mairie dit ne pas avoir été prévenue. Le directeur d'école, qui avait la charge de sa classe, le jeudi en début d'après midi, quand il a appris l'incident, a informé dès le lendemain, le directeur de l'ALAE. Le directeur de l'école savait que le directeur de l'ALAE, qui a la responsabilité de la sécurité des élèves sur la pause méridienne, avait été informé d'un incident, par une animatrice. Le directeur de l'ALAE aurait dû informer la Mairie de Lyon. Or, M. Kimelfeld indique que la Mairie de Lyon a eu l'information de cet incident, par un rapport de police du commissariat, plusieurs jours après l'incident.

Une représentante de parents d'élève intervient en précisant que le directeur d'école est la seule personne qui ait fait quelque chose. Les représentants de parents d'élèves considèrent que les enseignants ont fait comme ils ont pu, avec leurs moyens.

L'inspectrice, Mme Ritter, dit qu'il s'agit d'un événement grave, à ne pas minimiser. Elle comprend le désarroi des parents et reconnaît que l'éducation nationale n'a pas assez communiqué sur la manière dont l'incident a été traité.

Un travail en profondeur est prévu lors d'un prochain conseil des maîtres avec des personnels de la Direction académique. Il s'agira d'analyser les choses, après coup, y compris le traitement dans les classes et l'information aux familles.

Les enseignants considèrent qu'ils ont traité l'incident avec rapidité et professionnalisme. Il y a eu une attention à la protection des enfants de la part de tous.

Le directeur informe qu'il avait rédigé un premier courrier adressé aux parents d'élèves mais que cette communication lui est apparue inadaptée.

Ensuite, Mme Ritter a demandé au directeur de ne pas communiquer avec les parents d'élèves, au sujet d'un événement si particulier.

A la fin des échanges, la Mairie de Lyon souligne avoir retrouvé un espace de dialogue entre les partenaires.

4-Sécurité des élèves

4.1-Vigipirate

Question fcpe : explications des procédures? (pourquoi la garderie est si rapprochée de la porte de sortie?)

Consignes de sécurité applicables dans les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Communiqué de presse - 05/02/2015 site M.E.N.

Pour l'ensemble du territoire national, il est demandé de veiller à la stricte application du contrôle d'accès et du contrôle visuel des sacs dans les écoles et établissements scolaires, publics et privés.

La présence d'adultes aux entrées et sorties est mise en place.

Le directeur d'école a déplacé la garderie au rez-de-chaussée. Cela permet d'une part un meilleur contrôle visuel et une suppression des circulations, dans les couloirs de l'école, d'adultes sans contrôle d'accès et d'élèves non accompagnés. D'autre part, les élèves de CP, CE1 et une partie des CE2 sont accueillis dans la bibliothèque. Ainsi, ils peuvent lire dans une salle plus grande avec mezzanine, ce qui est une amélioration.

Les parents soulignent un manque de vigilance de la personne responsable de la garderie et un manque de contrôle. Le directeur s'engage à intervenir à nouveau afin d'améliorer l'accueil et la vigilance.

Le digicode n'est plus communiqué aux parents d'élèves.

4.2-Sécurité des élèves

Les élèves entrés dans l'école, le matin, ne peuvent pas ressortir de l'école. Il est impossible aux personnes en charge de la surveillance, enseignants et gardien de l'école, de contrôler les allées et venues des élèves. C'est une question de sécurité.

4.3-Pollution

4. Dispositif d'alerte lors de pic de pollution

-Question fcpe :

-Quelle procédure d'alerte est mise en œuvre dans les établissements scolaires lors d'épisode de pollution ?

- Comment l'école reçoit l'information ?

-Comment l'information est relayée aux enseignants, aux enfants, aux parents ?

-Quels sont les procédures, consignes données aux enfants... ?

-Est-ce que les sorties en extérieures, les jeux dans la cours sont supprimées, limitées... ?

Un message téléphonique avec accusé de réception, doublé d'un mail, informe le directeur du dispositif d'alerte à la pollution.

Il y a deux niveaux d'alerte :

1-le niveau d'information et de recommandation : récréation ou temps équivalent sans activité sportive organisée. Activités sportives si possible en intérieur, sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

2-Le niveau d'alerte : Récréation sans activité sportive organisée. Pas de compétition. exercices physiques d'intensité moyenne ou faible.

Pour les élèves atteints de troubles de la santé et ceux bénéficiant d'un PAI : respecter les préconisations médicales.

Le directeur informe chaque enseignant par mail et en glissant, dans les listes de pointage de la cantine, une étiquette rose : « Alerte à la pollution ».

L'alerte à la pollution s'arrête quand l'étiquette est retiré. Un mail de confirmation de fin d'alerte est envoyé.

4.4- Commission sécurité : Avis favorable à la poursuite de l'exploitation. L'exploitant est le directeur d'école. Il veille à la sécurité des personnes et des biens. Il signale, dès qu'il a connaissance d'un risque et dès qu'il en a la possibilité, le service « SVP bâtiment » ou le service compétent.

5-Le périscolaire et le restaurant scolaire

La restauration scolaire

Questions de la fcpe :

-Quel est la jauge maximum de la cantine scolaire ?

-Y-a-t-il eu des jours complets /quasi complet cette année ?

-Est-ce qu'un self est attendu pour l'école Cdt Arnaud ?

La jauge est de 228 enfants. Jour complet, en mars : aucun, en avril, le jeudi 9-4-15 : 230 enfants.

Moyenne en mars 2015 : 214 enfants

La VDL envisage d'accueillir 8 élèves de la maternelle des Petits Canuts au restaurant scolaire de l'école.

Il n'y a pas de self prévu pour l'instant.

Questions fcpe :

-Quand un enfant est puni lors du temps périscolaire: est-ce que l'animateur note un message dans le cahier de liaison pour informer les parents ?

-quel travail entre périscolaire / scolaire notamment avec le changement de direction du directeur ALAE?

-Nous demandons à ce propos une réunion spécifique avec tous les acteurs de terrain. Nous proposons un travail autour d'une charte spécifique à notre école.

-Quel est le lien envisagé entre le projet d'école et le projet périscolaire pour la rentrée prochaine ?

Rappel : Le directeur d'école a organisé une réunion avec l'ensemble des animateurs de l'accueil de loisirs, le mardi 4 novembre 2014.

Le directeur d'école avait déjà eu deux réunions de concertation avec les nouveaux responsables du périscolaire. Il avait mis à disposition des animateurs les locaux suivants : le gymnase, la salle d'arts plastiques, la garderie du 1er, la salle de musique, le préau et la BCD.

En attendant que le matériel du périscolaire soit disponible, le directeur avait mis à disposition des animateurs le matériel de sports utilisé par les enseignants, le matériel de musique, ainsi que du matériel d'arts plastiques.

La relation aux enfants est déterminante. Les points suivants avaient été exposés : le respect des enfants, l'empathie, les réprimandes, la nécessité de prohiber les punitions collectives, le niveau de langage utilisé, le problème de faire asseoir les élèves sur un sol humide ou froid.

Les différents participants qui se s'étaient exprimés avaient trouvé cette réunion très utile. Le directeur pense que la situation doit évoluer de façon significative afin de répondre aux objectifs fixés par l'Etat et la VDL et les attentes légitimes des parents et des enseignants.

Le directeur et Mme Sylvie Kneuss ont participé à un 1er conseil de vie périscolaire.

Cette réunion n'a pas répondu aux attentes des participants.

Nouveau directeur de l'ALAE : M. Kevin Cognat a rencontré à trois reprises le directeur d'école, dont une rencontre au cours d'un conseil des maîtres, afin d'harmoniser certaines règles de vie des élèves. Le directeur d'école a donné les règlements intérieurs de l'école et le projet d'école. Le directeur a aussi invité le directeur de l'ALAE à une rencontre avec une mère d'élève dont l'enfant pose de sérieux problèmes de comportement sur les temps scolaires et périscolaires.

Le directeur de l'ALAE est intervenu pour ramener du fonctionnel et de la sécurité. Ce qu'il a mis en place le restera. Le projet pédagogique doit être en lien avec le projet d'école.

Il sera absent les 15 premiers jours après les vacances de printemps, sauf les vendredis.

Il va désigner un animateur relais. En cas d'absence d'un animateur (ou plusieurs), il n'y aura pas de remplaçant. Les activités prévues après les vacances sont la piscine, le juke ball, la sarbacane

Pour les CP/CE : 5 activités au choix

Pour les CE/CM1/CM2 : 6 activités au choix.

Les punitions : Il n'y a pas de punition mais un « contrat » avec 3 avertissements :

1er : 1 croix

2e : appel aux parents

3e : renvoi 1 à 2 jours

Les études et les garderies des lundis, mardis, mercredis midi et jeudis sont sous la responsabilité du directeur d'école :

- L'étude : 16h30 à 17h45.

- La garderie du matin : 7h50 à 8h20

- La garderie du soir : 16h30 à 17h45. Les parents viennent chercher leur enfant quand ils le souhaitent, entre 16h45 et 17h30. Quand les parents viennent chercher leur enfant, il le signale aux animatrices.

La garderie et l'étude ne sont pas obligatoires.

Le directeur d'accueil de loisirs, M. Kevin Cognat, est responsable de la sécurité des élèves et de l'organisation de l'accueil de loisirs, les lundis, mardis et jeudis, de 11h30 à 13h30, et les vendredis, de 11h30 à 17h45.

Il n'y a pas de limite d'inscription aux garderies et aux études mais il appartient au directeur d'intervenir afin de respecter les limites d'effectifs en fonction des normes de sécurité :

-29 élèves par étude

-58 élèves pour les 2 garderies.

6-Travaux et entretien

- *A-t-on des nouvelles des travaux WC ? Quand ? Budget ?*

-*quelle vérification/évaluation des équipements?*

ex: bancs autour des arbres pour éviter les chutes sur les racines, leurs rebords sont peu rabotés et dangereux/chutes

-*quid des tuyaux?*

Demande de l'équipe enseignante

-Toilettes enfants : L'équipe enseignante souhaite la rénovation des toilettes du rez-de-chaussée et estime que leur nombre, au rez-de-chaussée, ne répond pas aux besoins des élèves.

Travaux :

Mme Palomino indique que la DGTB travaille sur un projet de réhabilitation des blocs sanitaires dans les cours qui comprend la reprise complète des murs avec extension du carrelage, la reprise des peintures et des plafonds.

Un chiffrage est prévu pour fin avril 2015.

La direction des travaux de l'éducation a été saisie pour un chiffrage concernant un projet d'extension d'un bloc sanitaire supplémentaire dans la cour des grands.

En lien avec les blocs sanitaires, des travaux de nettoyage et de reprise de canalisation dans la cour des

petits ont été réalisés en 2014. Les mêmes travaux de canalisation doivent s'effectuer l'été 2015 dans l'autre cour.

-Toilettes adultes : Il n'y a qu'un seul cabinet de toilette pour les adultes.

La Mairie considère qu'il y en a 3 : 2 au 1er étage dont un pour les élèves handicapés et 1 au 2e étage. Un verrou a été posé sur l'un des cinq cabinets de toilette des élèves, pour le réserver aux adultes.

Il y a 50 personnes qui travaillent à l'école, sans compter les stagiaires.

Les enseignants regrettent l'absence de cabinets de toilette adulte, séparés et en nombre suffisant comme l'impose le code du travail pour le privé :

-« Dans les établissements occupant un personnel mixte, des installations séparées doivent être prévues pour les travailleurs masculins et féminins.

*-Il doit y avoir au moins un cabinet et un urinoir pour vingt hommes et deux cabinets pour vingt femmes [*nombre minimum*]. L'effectif pris en compte est le nombre maximal de travailleurs présents simultanément dans l'établissement. Un cabinet au moins doit comporter un poste d'eau. »*

L'absence de cabinets de toilette adulte, au rez-de-chaussée, pose problème. En effet, 2/3 des enseignants, par roulement, sont en charge de la surveillance des élèves durant les récréations. Pour se rendre aux toilettes, entre 8h20 et 11h30 ou entre 13h20 et 16h30, 2/3 des enseignants doivent donc quitter leurs élèves qui sont en classe ou quitter la surveillance des élèves, durant la récréation, au rez-de-chaussée, pour se rendre au 1er étage ou laisser leurs élèves durant la récréation qui ne correspond pas au temps de récréation de leur classe.

-Le photocopieur est parfois en panne. Il y a plus d'une trentaine d'utilisateurs. Le nombre de photocopies est en moyenne mensuelle de 30.000 photocopies, soit 250 000 photocopies par an, pour une estimation Toshiba par rapport au photocopieur installé variant de 100 000 à 200 000 photocopies par an.

7. comptabilité :

Pouvons nous vérifier les comptes?

Oui.

C'est le directeur actuel qui a instauré à son arrivée à l'école, il y a 8 ans, la vérification conjointe des comptes par un enseignant et un parent d'élève ou un représentant de parents d'élève.

Un compte rendu d'activités et un compte rendu financier statutaire est envoyé, chaque année, à l'OCCE. Ce compte rendu est vérifié par un comptable et soumis au contrôle du trésor public.

Un double de ce compte rendu est envoyé à la VDL avec les justificatifs de versement effectués par la VDL et les justificatifs de paiement.

**Mesdames Sylvie Kneuss et Camille Gantillon,
secrétaires du conseil d'école**

**Monsieur Gil Coutelle,
directeur de l'école**